



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2020

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le jeudi 04 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'An Deux Mille Vingt, le 27 Mai, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique au sein de l'espace TOFFOLI.

- **Etaient présents** : M. CRON ; M. VAN DEN AKKER ; Mme MENOU ; M. MIROUDOT ; M. TURANO ; Mme MARGO ; Mme CERTIN ; Mme LEHOUT-POSMAANTIER ; M. BOCCARA ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme LYET ; Mme YANGO ; Mme MAGNE ; M. SEGALAT ; M. MAZURE ; Mme MINART ; M. TRABELSI ; M. GICQUEL ; Mme GRUBER ; M. GAILHAC ; Mme HERBERT ; Mme GUEGAN-ROS ; M. LEGUIL ; Mme LONGUÈVE ; Mme. GIRARD ; M. BENOIT ; Mme YAHIAOUI-KERROUCHE ; M. DROUVILLE ; M. SZERMAN Mickaël ; M. SCAGLIOSO ; M. MATOBO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON ; M. TOURCHIK - « **Charenton Passionnement** »
- M. RAMBAUD ; Mme CITARELLA – « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

**Etait excusée** : Mme OUTIN- « **Charenton Passionnement** »

#### 1) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur MATOBO

#### 2) Election du Maire

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération 2020-025

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire parmi les conseillers municipaux.

Jean Pierre CRON - Doyen du Conseil a procédé à l'appel à candidature:

Il a proposé, au titre de la liste Charenton Demain, la candidature d'Hervé GICQUEL.  
Aucune autre candidature n'a été présentée.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 39  
Bulletin nul : 7  
Monsieur Hervé GICQUEL a obtenu 32 voix

Monsieur Hervé GICQUEL a donc été élu Maire de Charenton-le-Pont.

**3) Fixation du nombre de poste d'adjoints au Maire**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2020-026**

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions – « Charenton pour tou-te-s » et « Vivons mieux à Charenton »), à 11 le nombre de poste d'adjoints au Maire

**4) Election des adjoints au Maire**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2020-027**

En application de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints au Maire, au scrutin secret de liste et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature.

Un seul groupe présente une liste ; il s'agit de « Charenton Demain » :

**LISTE « Charenton Demain »**

Monsieur Pascal TURANO  
 Madame Marie-Hélène MAGNE  
 Monsieur Benoit GAILHAC  
 Madame Chantal LEHOUT-POSMANTIER  
 Monsieur Patrick SEGALAT  
 Madame Delphine HERBERT  
 Monsieur Sylvain DROUVILLE  
 Madame Clotilde CERTIN  
 Monsieur Jean-Pierre CRON  
 Madame Rachel GRUBER  
 Monsieur Jean-Marc BOCCARA

Résultat du scrutin :

Nombre de votants :	39
Bulletins blancs :	7
Liste « Charenton Demain »	32 voix

Les membres de la liste « Charenton Demain » conduite par Monsieur Pascal TURANO ont été proclamés adjoints au Maire et ont pris rang dans l'ordre du tableau tels que présentés sur la liste :

Premier Adjoint au Maire	Monsieur Pascal TURANO
Deuxième Adjoint au Maire	Madame Marie-Hélène MAGNE
Troisième Adjoint au Maire	Monsieur Benoit GAILHAC
Quatrième Adjoint au Maire	Madame Chantal LEHOUT-POSMANTIER
Cinquième Adjoint au Maire	Monsieur Patrick SEGALAT
Sixième Adjoint au Maire	Madame Delphine HERBERT
Septième Adjoint au Maire	Monsieur Sylvain DROUVILLE
Huitième Adjoint au Maire	Madame Clotilde CERTIN
Neuvième Adjoint au Maire	Monsieur Jean-Pierre CRON
Dixième Adjoint au Maire	Madame Rachel GRUBER
Onzième Adjoint au Maire	Monsieur Jean-Marc BOCCARA

**5) Fixation des indemnités des Elus**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2020-028**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (7 abstentions – groupes « Charenton Passionnement », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tous », « Vivons mieux à Charenton »), l'attribution des indemnités de fonctions suivantes :

<b>Elus concernés</b>	<b>% de l'indice brut terminal de la fonction publique</b>
Maire	45,44%
Maire-adjoint 1	30,00%
Maire-adjoint 2	25,00%
Maire-adjoint 3	30,00%
Maire-adjoint 4	30,00%
Maire-adjoint 5	30,00%
Maire-adjoint 6	30,00%
Maire-adjoint 7	30,00%
Maire-adjoint 8	30,00%
Maire-adjoint 9	30,00%
Maire-adjoint 10	30,00%
Maire-adjoint 11	30,00%
Conseiller municipal délégué 1	13,70%
Conseiller municipal délégué 2	14,06%
Conseiller municipal délégué 3	13,70%
Conseiller municipal délégué 4	13,70%
Conseiller municipal délégué 5	13,70%
Conseiller municipal délégué 6	13,70%

**6) Election des conseillers territoriaux**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Délibération 2020-029**

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature.

Seul le groupe « Charenton Demain » a présenté une liste :

**LISTE « Charenton Demain »**

- Madame Marie-Hélène MAGNE
- Monsieur Benoit GAILHAC
- Madame Delphine HERBERT
- Monsieur Pierre MIROUDOT

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 39  
 Sièges à pourvoir 4  
 Ont obtenu  
 Liste « Charenton Demain » 32 voix  
 Bulletins blancs : 7

La liste « Charenton Demian » ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé élu en qualité de conseiller territorial dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste « Charenton Demian »

Conseiller territorial : Madame Marie-Hélène MAGNE

Conseiller territorial : Monsieur Benoit GAILHAC

Conseiller territorial : Madame Delphine HERBERT

Conseiller territorial : Monsieur Pierre MIROUDOT

**7) Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant 9 à la promesse de vente de l'ex-LEP Jean Jaurès**

**Rapporteur : Benoît GAILHAC**

**Délibération 2020-030**

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité ( 7 voix contre - groupes « Charenton Passionné », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »), Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 à la promesse de vente portant sur la prolongation du délai de validité de la promesse de vente au 28 mai 2021, (sauf l'effet des prorogations prévues aux termes de la promesse et de ses avenants), ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

**Fin de séance : 21h30**

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables  
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**